



PLU
PLAN LOCAL
D'URBANISME

ALLAUCH

MODIFICATION N°1
APPROUVEE le : 21/12/2015



**SERVITUDES D'UTILITE
PUBLIQUE | 6.1.1**

COMMUNAUTE URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE
L'URBANISME, DE
L'AMENAGEMENT ET DU FONCIER
BP 48014 – 13567 MARSEILLE CEDEX 02



Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13002 **Allauch**

A2 **Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2609	Société du Canal de Provence	Canal de provence	Mise à jour 2010 du réseau du Canal de Provence		

AC1 **Servitudes de protection des monuments historiques.**

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/251	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Château de Fontvieille	Monument inscrit n°1 : Château de Fontvieille Château de Fontvieille situé route des quatre saisons. Les façades et les toitures, le vestibule d'entrée, les pièces suivantes avec leur décor : le salon, la salle à manger et la chapelle au rez de chaussée, le billard au premier étage. Figurant au cadastre section CD sous le n°65 d'une contenance de 52a 15ca. MH du 6 février 1978		06/02/1978

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

AC1/17/252	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Église d'Allauch	Monument inscrit n°2 : Église d'Allauch Portail et clocher de l'église. (cadastre section AB n° 265 d'une contenance de 6 a 78 ca) appartenant à la commune. MH du 21 mars 1983.	21/03/1983
AC1/17/253	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Château d'Allauch	Monument inscrit n°3 :Chapelle Notre Dame et vestiges du château d'Allauch (en totalité)figurant au cadastre section AB sousle n° 23 d'une contenance de 6 a 20 ca et appartenant à l'association diocésaine de Marseille.MH du 28 décembre 1984.	28/12/1984
AC1/17/2104	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Campagne Vallombert	Façades et toitures du bâtiment principal ; dans ce bâtiment, pièces ayant conservé leur papier peint du XIXe siècle : au rez-de-chaussée, la salle à manger ; au 1er étage, les chambres numérotées 1, 2 et 3 sur le plan figurant au dossier de protection ; jardin de buis et jardin en terrasses, avec l'ensemble de leurs aménagements. (cad. CS 197, 194, 199, 195, 192 : inscription par arrêté du 04 juillet 2003	04/07/2003

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels.

Article R 341-1 du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC2/13/254	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Butte des moulins	Butte des moulins (parcelles n° 504 à 508, 511p, 513p, 514, 515, 516, 516 bis, première section du cadastre . parcelles n° 441, 444, 446, 503p, deuxième section du cadastre. Site inscrit du 31 juillet 1931.	Site inscrit	31/07/1931
AC2/13/255	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Allée du château de Montespain et ses abords	Allée du château de Montespain et ses abords (parcelles n° 271, 272, 274, 283, 284, 289, 290 section E1 ducadastre.Site inscrit du 7 février 1944.Pin géant de Montespain, parcelle n° 270 section EA du cadastre.Site inscrit du 7 février 1944	Site inscrit	07/02/1944

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/256	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 300 Allauch - La Valentine	Canalisations: Ø 300 Allauch la Valentine		12/06/1973

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I3/15/390 GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée Canalisation Ø 400 Bouc-Bel-Air - Aubagne Canalisation Bouc Bel Air - Aubagne Ø 400. Circulaire n° 73/108 du 12 Juin 1973 12/06/1973

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967. Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/526	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Roquefort la Bédoule dérivation La-Penne SNCF	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Roquefort la Bédoule dérivation La-Penne SNCF		
I4/3/724	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV Auriol - La Palun dérivation Rousset	Ligne 63 KV Auriol - La Palun dérivation Rousset		

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

I4/3/1233	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Boutre - Enco-de-Botte dérivation Septèmes	Ligne 225 KV Boutre - Enco-de-Botte dérivation Septèmes
I4/3/1234	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Palun n° 1	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Palun n° 1
I4/3/1235	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Palun n° 2	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Palun n° 2
I4/3/1254	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Réaltor	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Réaltor

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

I4/3/1262	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV La-Bastidone - Enco-de-Botte	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Bastidonne
I4/3/1263	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV Aubagne - Enco-de-Botte	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Aubagne
I4/3/1266	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Belle-de-Mai - Enco-de-Botte câble souterrain	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Belle-de-Mai câble souterrain
I4/3/1267	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Escaillon	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Escaillon

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

I4/3/1268	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Caillols - Enco-de-Botte	Ligne 225 KV Caillols - Enco-de-Botte
I4/3/1271	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 1	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 1
I4/3/1272	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 2	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 2
I4/3/1273	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Millière	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Millière

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4/3/1274	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Rabatau	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Rabatau
I4/3/1275	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Mazargues	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Mazargues
I4/3/1277	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV Auriol - Enco-de-Botte	Ligne 63 KV Auriol - Enco-de-Botte
I4/3/1641	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV Aubagne - Enco-de-Botte dérivation Bastidonne dérivation Penne	Ligne 63 KV Aubagne - Enco-de-Botte dérivation Bastidonne dérivation Penne

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 **Servitudes au voisinage des cimetières.**

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/259	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière d'Allauch	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

PM1 **Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.**

Article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/1891	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR mouvements de terrain d'Allauch	PPR mouvements de terrain, carrières de gypse	Arrêté préfectoral du 21 mai 2002	21/05/2002

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PM1/14/2736	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR retrait-gonflement des argiles	PPR retrait-gonflement des argiles	Arrêté préfectoral du 14 avril 2014	14/04/2014
--------------------	---	------------------------------------	------------------------------------	---	------------

PT2 **Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.**

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/50/723	USID Marseille - Aubagne	Faisceau hertzien Nîmes-Caissargues - La Sainte Baume	Faisceau hertzien Nîmes-Caissargues 0300060002 - La Sainte Baume 083 06 021	Décret du 31 aout 1993	31/08/1993
PT2/5/1270	France-Télécom	Faisceau hertzien Les-Pennes-Mirabeau 0130220003 - Le Revest les Eaux Mont Caumes Est 0830220001	Faisceau hertzien Les-Pennes-Mirabeau 0130220003 - Le Revest les Eaux Mont Caumes Est 0830220001	Décret du 4 janvier 1974	04/01/1974
PT2/50/2669	USID Marseille - Aubagne	Faisceau Hertzien du centre d'émission de Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers la station du sémaphore poste microphonique de la Couronne (Martigues)	Faisceau Hertzien du centre d'émission de Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers la station du sémaphore poste microphonique de la Couronne (Martigues)	Décret du 24/08/2005	24/08/2005

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

PT2/50/2670	USID Marseille - Aubagne	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Arrêté préfectoral n°97-28 du 13 mars 1997	13/03/1997
PT2/1/2738	Marine Nationale - 3 ^{ème} Région Maritime - Direction des Travaux Maritimes	Faisceau hertzien du centre radioélectrique Istres aérodrome le Tubé n°013 057 00 01 au centre radioélectrique Plan d'Aups Sainte Baume n°083 057 00 04	Faisceau hertzien du centre radioélectrique Istres aérodrome le Tubé n°013 057 00 01 au centre radioélectrique Plan d'Aups Sainte Baume n°083 057 00 04	Décret obstacles du 09 septembre 2013	09/09/2013

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

I - Généralités sur le lot

Résumé : Interprétation des périmètres de certaines servitudes d'utilité publique que la DDTM est abilitée à diffuser, soit dans le cadre de sa fonction de gestionnaire, soit après numérisation des périmètres par ses propres moyens

Producteur des données : DDTM 13

Langue : Français

Objectif de la production : Production d'une couche de données géographiques à échelle moyenne et à caractère informatif en vue de la réalisation de "porter à connaissance" ou d'études d'impact

Echelle d'application prévues : Maximum : 1/25 000

Utilisation potentielle : Visualisation de la présence de servitudes sur un territoire

II - Qualité de lot

Généalogie : Les servitudes ont été numérisées sur le SCAN25 IGN avec l'aide de la BDORTHO IGN quand cela était possible.
L'échelle de numérisation est 1/25000.

Date de validité : 27/09/2012

Éléments de qualité : Précision géométrique liée à la qualité du report et d'interprétation des contours

Fréquence de mise à jour : En continu

Référentiel : IGN Scan25, BDOrtho

III - Référence des métadonnées

Date de création (de la fiche) : 07/04/2009

Date de dernière mise à jour (de la fiche) : 27/09/2012

IV - Système de référence spatial

Nom du système de positionnement direct : Lambert 93

VI - Définition des données

Type de la servitude	Nom de la servitude	Type géométrique	Source de la couche géométrique
A 2	Servitude attachée à l'établissement des canalisations souterraines d'irrigation	Linéaire	Société du Canal de Provence

A 3	Servitudes de passage des engins, de dépôt de produits de curage et faucardement attachée aux canaux d'irrigation et émissaire d'assainissement des terres	Surfacique	DDTM13
A 4	Servitudes relatives aux passage d'engins mécaniques d'entretien sur les berges et dans le lit des cours d'eau non domaniaux	Linéaire	DDTM13
A 5	Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Linéaire	DDTM13
AC 1	Protection des monuments historiques classés ou inscrits	Ponctuel	DDTM13
	Périmètre de protection de 500 m	Surfacique	DDTM13
AC 2	Servitude de protection d'un site classé	Surfacique	DREAL PACA
	Servitude de protection d'un site inscrit	Surfacique	DREAL PACA
AC 3	Périmètre de protection autour des réserves naturelles	Surfacique	DREAL PACA
AC 4	Servitude de protection du patrimoine architectural et urbain	Surfacique	DDTM13
AR 1	Servitude de champ de vue concernant un poste électrosémaphorique, un amer ou un phare du département de la marine militaire	Surfacique	DDTM13
AR 2	Servitude attachée à la sécurité de la navigation et à la défense des côtes	Surfacique	DDTM13
AR 3	Servitude concernant un magasin à poudre, munitions, artifices ou explosifs de l'armée et de la marine	Surfacique	DDTM13
AR 5	Servitude relative aux fortifications, places fortes, postes ou ouvrages militaires	Surfacique	DDTM13
AR 6	Servitude aux abords d'un champ de tir	Surfacique	DDTM13
AS 1	Servitude attachée à la protection des eaux potables ou minérales (périmètre de protection le plus grand parmi les périmètres immédiat, rapproché et éloigné)	Surfacique	DDASS
AS 2	Servitude concernant la protection d'un établissement ostréicole, coquillier ou un gisement naturels d'huîtres et de coquillages	Surfacique	DDTM13
EL 2	Servitude en zone submersible	Surfacique	DDTM13
EL 3	Servitude de hâlage et de marchepied. Conservation du domaine public fluvial	Linéaire	DDTM13
EL 9	Servitude de passage des piétons sur le littoral	Linéaire	DDTM13
EL 10	Servitude relative aux parcs nationaux	Surfacique	GIP
EL 11	Servitude relative aux interdictions d'accès grévant les propriétés limitrophes des routes express	Surfacique	DDTM13
I 1	Servitude relative à la construction et à l'exploitation de pipe-lines d'intérêt général	Linéaire	DREAL/BRGM
I 1bis	Servitude relative à la construction et à l'exploitation de pipe-lines par TRAPIL	Linéaire	DREAL/BRGM
I 2	Servitude relative à l'utilisation de l'énergie des marées, d'un lac ou cours d'eau (submersion et occupation temporaire)	Surfacique	DDTM13
I 3	Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Linéaire	DREAL/BRGM
I 4	Servitude relative à l'établissement d'une canalisation électrique	Linéaire	RTE
I 5	Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques	Linéaire	DREAL/BRGM
I 8	Servitude de protection relative au stockage souterrain de gaz naturels, d'hydrocarbures liquides, liquéfiés ou gazeux, ou de produits chimiques, dans des cavités étanches naturelles ou artificielles	Surfacique	DDTM13
INT 1	Servitude relative aux cimetières (+périmètre de protection)	Surfacique	DDTM13
PM 2	Servitudes relative aux installations classées pour l'environnement	Surfacique	DDTM13

PT 1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques	Surfacique	DDTM13
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception	Surfacique	DDTM13
PT 3	Servitude attachée aux réseaux de télécommunication	Linéaire	DDTM13
T 1	Servitudes relatives aux chemins de fer	Surfacique	DDTM13
T 5	Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires	Surfacique	DDTM13
T8	Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage	Surfacique	DDTM13

La servitude PM1 résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles n'existe que sous forme de plans qui peuvent être annexés au dossier de consultation des servitudes.

Chaque couche de données est construite suivant le même modèle (sauf pour les couches AC1 et I4) :

IDEN_BD	Identifiant de l'objet dans la base de données de la DDTM13
SUP_TYPE	Type de servitude de l'objet
CODE_GEST	Code fourni par le gestionnaire de la servitude (facultatif)
NOM	Nom de la servitude
DATE	Date à laquelle la servitude est entrée en vigueur
ECHELLE	Échelle d'utilisation des données

VII - Métadonnées administratives

Organismes :

Contact – PRODUCTEUR : DDTM 13 sauf mention particulière dans le VI

Contact – DIFFUSEUR : DDTM 13

Restrictions d'utilisation : Dans le cadre de la convention d'échange ou des conditions édictées par le diffuseur

Propriété intellectuelle : Le producteur des données concernées

Unité de diffusion : Commune-Intercommunalité par type de servitudes

Formats : TAB